

Saint-Placide, le 14 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue dans la salle du Conseil, le 14 décembre 2021, à 20 h 00, sous la présidence de M. le Maire Daniel Laviolette.

Sont aussi présents :

M^{mes} les conseillères : Danielle Bellange
 Marie-Ève D'amour
 Ghislaine Tessier

MM. les conseillers : Nicolas Bouveret
 Pierre Laperle
 Denis Lavigne

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 20 h.

RÉSOLUTION
207-12-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. Séance ordinaire du 23 novembre 2021

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Ghislaine Tessier)

6.1. Présentation des comptes à payer

6.2. Liste des personnes endettées pour taxes

6.3. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

6.4. Dépôt des rapports d'audit de conformité

- 6.5. Dépôt du registre public des intérêts pécuniaires
- 6.6. Adhésion au groupe Femmes, Politiques et démocratie
- 6.7. Paiement annuel des contrats d'entretien et de soutien PG Solutions
- 6.8. Paiement annuel du contrat de soutien- Gestar Documentik
- 6.9. Paiement annuel de la prime d'assurances-FQM assurances
- 6.10. Procuration- Service financier
- 6.11. Désignation- Nouvelle administratrice auprès de la Caisse Desjardins
- 6.12. Renouvellement-Québec Municipal
- 6.13. Adoption- Politique de capitalisation et d'amortissement
- 6.14. Facture Sûreté du Québec 2022
- 6.15. Autorisation de mandat pour les états financiers 2021
- 6.16. Autorisation d'une banque d'heures pour service comptable
- 6.17. Paiement des soldes de vacances des employés pour l'année en cours
- 6.18. Don à la Guignolée de Saint-Placide

**7. TRANSPORT
(Nicolas Bouveret)**

- 7.1. Programme d'aide à la voirie locale-PAVL

**8. HYGIÈNE DU MILIEU
(Denis Lavigne)**

- 8.1. Autorisation de signature- convention d'inclusion pour le PMGR 2024-2031
- 8.2. Autorisation de mandat pour la patrouille canine

**9. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Marie-Ève D'Amour)**

- 9.1. Dépôt du rapport d'émission des permis ;
- 9.2. Nomination membre siégeant au CCU
- 9.3. Nomination membre siégeant au CCU
- 9.4. Renouvellement membre siégeant au CCU
- 9.5. Nomination au sein du CCA

**10. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Danielle Bellange)**

- 10.1. Aide financière- Projet d'amélioration de la cour d'école de l'École de l'Amitié
- 10.2. Autorisation de mandat- Plan d'aménagement du parc Cyrille-Lalande

**11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(Pierre Laperle)**

- 11.1. Dépôt du rapport d'intervention
- 11.2. Autorisation- achat d'habits de combat

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Maire répond aux questions en lien avec l'ordre du jour exclusivement

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres-conseils reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Bellange, appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021.

ADOPTÉE

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose devant le Conseil la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide en date du 14 décembre 2021 pour un montant de 232 531.83 \$.

Registre des chèques :	110 592.61 \$
Registre des prélèvements :	48 437.36 \$
Liste des dépôts directs :	73 501.86 \$

MONTANT TOTAL : 232 531.83 \$

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
208-12-2021

RÉSOLUTION
209-12-2021

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

RÉSOLUTION
2010-12-2021

6.2. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'approuver l'état détaillé des redevances des personnes endettées envers la Municipalité pour un montant de plus de 100\$ tel que présenté au Conseil.

Il est de plus résolu de demander au directeur général de transmettre à la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes et à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles, la liste des personnes endettées de plus d'un an de taxes, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
211-12-2021

6.3. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par M. le conseiller Nicolas Bouveret et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 qui se tiendront le 3^e mardi de chaque mois et dont les séances régulières débiteront à 19h30 ;

Mardi 18 janvier 2022	Mardi 15 février 2022
Mardi 15 mars 2022	Mardi 19 avril 2022
Mardi 17 mai 2022	Mardi 21 juin 2022
Mardi 19 juillet 2022	Mardi 16 août 2022
Mardi 20 septembre 2022	Mardi 18 octobre 2022
Mardi 15 novembre 2022	Mardi 13 décembre 2022

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale adjointe, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

6.4. DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ

Le directeur général dépose devant le conseil les rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du Budget et l'adoption du programme triennal.

6.5. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général dépose devant le conseil le registre public des intérêts pécuniaires tel que remis par les membres du Conseil.

RÉSOLUTION
212-12-2021

6.6. ADHÉSION AU GROUPE FEMMES, POLITIQUES ET DÉMOCRATIE

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement de procéder à l'inscription de Mme Marie-Ève D'Amour, Mme Ghislaine Tessier et Mme Danielle Bellange au groupe Femmes, politique et démocratie.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
213-12-2021

6.7. PAIEMENT ANNUEL DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN-PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Placide utilise les services de PG Solutions pour les divers services municipaux, notamment le service des finances, de l'urbanisme, le traitement des requêtes, le portail des données immobilières ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions soumet le contrat d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le paiement des frais associés aux contrats d'entretien et de soutien des applications pour les numéros de factures CESA46018, CESA45441, CESA44615 et CESA47043, totalisant, toutes taxes incluses, un montant de 21 960,23 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
214-12-2021

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

6.8. PAIEMENT ANNUEL DU CONTRAT DE SOUTIEN- GESTAR DOCUMENTIK

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Placide utilise les services de Gestar pour le logiciel Documentik ;

CONSIDÉRANT QUE Gestar soumet le contrat de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le paiement des frais associés au contrat de soutien annuel du logiciel Documentik pour le numéro de facture SA-008734, totalisant, toutes taxes incluses, un montant de 741,59 \$.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
215-12-2021

6.9. PAIEMENT ANNUEL DE LA PRIME D'ASSURANCES-FQM ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Placide doit renouveler sa prime d'assurances de dommage ;

CONSIDÉRANT QUE FQM Assurances soumet son renouvellement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le paiement du renouvellement d'assurances de dommage pour le numéro de facture 3183, totalisant, toutes taxes incluses, un montant de 68 260,26 \$.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
216-12-2021

6.10. PROCURATION- SERVICE FINANCIER

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur René Tousignant, directeur général adjoint ;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Sonja Lauzon, à titre de directrice générale adjointe ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la procuration pour les services financiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Bellange, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide nomme Madame Sonja Lauzon, directrice générale adjointe, co-responsable des services électroniques ou tout autres service tant offerts par Revenu Québec ou d'autres organismes gouvernementaux ou municipaux lui donnant ainsi accès à toutes les informations relatives à la Municipalité et lui permettant d'agir pour et au nom de la municipalité ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le maire ou le maire suppléant, le directeur général et la directrice générale adjointe à signer toute procuration et tout autre document relatif à l'autorisation nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
217-12-2021

6.11. DÉSIGNATION- NOUVELLE ADMINISTRATRICE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur René Tousignant, directeur général adjoint ;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Sonja Lauzon, à titre de directrice générale adjointe ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la procuration pour les services financiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Denis Lavigne et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide nomme Madame Sonja Lauzon, directrice générale adjointe, co-responsable des services électroniques ou

tout autres service tant offerts par Revenu Québec ou d'autres organismes gouvernementaux ou municipaux lui donnant ainsi accès à toutes les informations relatives à la Municipalité et lui permettant d'agir pour et au nom de la municipalité ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le maire ou le maire suppléant, le directeur général et la directrice générale adjointe à signer toute procuration et tout autre document relatif à l'autorisation nécessaire pour donner plein effet aux présentes ;

QUE cette résolution remplace et abroge la résolution portant le numéro 71-05-2021.

RÉSOLUTION
218-12-2021

ADOPTÉE

6.12. RENOUVELLEMENT-QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la réception de l'avis de cotisation pour l'abonnement à Québec municipal pour la période du 19 novembre 2021 au 30 avril 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le service des finances à payer l'avis de cotisation numéro 272043-00-2021-3833 pour les services internet de Québec municipal pour un montant de 132,88 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
219-12-2021

6.13. ADOPTION- POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT

CONSIDÉRANT les recommandations des auditeurs comptables de la firme DCA comptables, à la suite de la production des états financiers 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il a été recommandé d'adopter une politique de capitalisation et d'amortissement ;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique est un cadre de référence servant à orienter la Municipalité dans l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisations et amortissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide adopte la politique de capitalisation et d'amortissement, telle que présentée au long;

QUE la politique entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
220-12-2021

6.14. FACTURE SÛRETÉ DU QUÉBEC 2022

CONSIDÉRANT QUE la réception de l'avis aux fins de prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT une augmentation des frais équivalent à 4,32 %, par rapport à l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT les modalités de paiement, en deux versements ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par M. le conseiller Nicolas Bouveret et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le service des finances à prévoir les sommes suffisantes pour la période budgétaire 2022, afin de couvrir les frais pour les services à être rendus par la Sûreté du Québec pour un montant de 265 553,00 \$, payable en deux versements.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
221-12-2021

6.15. AUTORISATION DE MANDAT POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2021

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un vérificateur comptable externe afin d'effectuer les audits et mandats de vérifications pour l'année se terminant au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT le mandat terminé par la firme comptable DCA comptable professionnel agréé inc., a été à la hauteur des attentes pour la production des états financiers 2020 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la part de la firme DCA comptable professionnel agréé inc. pour les services suivants :

- Travaux d'audit du rapport financier 2021 et la consolidation du rapport financier de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes au montant de 18 500,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Travaux d'audit du coût net et du tonnage dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 au montant de 1 600,00 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le mandat de vérification comptable et service d'audit pour l'année 2021, tel que précédemment décrit au long.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités

RÉSOLUTION
222-12-2021

6.16. AUTORISATION D'UNE BANQUE D'HEURES POUR SERVICE COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE la comptabilité municipale requiert certains traitements spécifiques, notamment selon le Manuel de la présentation et de l'information financière municipale (investissements, excédents accumulés, immobilisations) ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme DCA comptable professionnel agréé inc., pour une banque de 25 heures, au montant de 2 375,00 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise une banque d'heures d'assistance à la comptabilité pour l'année 2022, tel que l'offre de service présentée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
223-12-2021

6.17. PAIEMENT DES SOLDES DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE EN COURS

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement de procéder au paiement des soldes de vacances dues pour l'année à Mme Giraldeau, M. Daniel Desroches et M. Mathieu Dessureault.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
224-12-2021

6.18. DON À LA GUIGNOLÉE DE SAINT-PLACIDE

CONSIDÉRANT les besoins grandissants au niveau des familles défavorisées ;

CONSIDÉRANT l'implication importante de bénévoles pour aider la communauté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret et appuyé unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide donne son appui à la Guignolée en offrant un don de 4 000 \$ pour 2021.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
225-12-2021

7. TRANSPORTS

7.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-PAVL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide approuve les dépenses d'un montant de 58 692,87 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
226-12-2021

**8. HYGIÈNE DU MILIEU
(Denis Lavigne)**

**8.1. AUTORISATION DE SIGNATURE- CONVENTION D'INCLUSION POUR LE
PMGR 2024-2031**

CONSIDÉRANT QUE la révision du Plan métropolitain de gestions des matières résiduelles débutera prochainement, pour le plan 2024-2031 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide ne fait pas partie de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles est une délégation de compétence de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'en 2014 une convention a été signée afin d'inclure la municipalité de Saint-Placide dans le plan de gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal inclut le territoire de la municipalité à titre gracieux ;

CONSIDÉRANT QUE la révision d'un tel plan de gestion, par le recueil des données, peut prendre jusqu'à deux (2) ans à faire ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal débute ses étapes de révision en janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise la direction générale et monsieur le maire Daniel Laviolette à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Placide, la convention afin d'inclure le territoire de la municipalité de Saint-Placide au territoire d'application du plan de gestion des matières résiduelles révisé de la communauté métropolitaine de Montréal, pour le plan 2024-2031.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
227-12-2021

8.2. AUTORISATION DE MANDAT POUR LA PATROUILLE CANINE

CONSIDÉRANT QUE le contrat du contrôleur animalier, Patrouille Canine inc., vient à échéance le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du contrôleur animalier consiste :

- À faire respecter la réglementation liée notamment aux nuisances liées aux chiens ;
- Gestion des chiens errants ;

- Émission d'amendes et présence à la Cour, le cas échéant ;
- Patrouille sur le territoire, visibilité et sensibilisation ;
- Rapports mensuels des activités (capture de chiens, billet d'infraction, etc.) ;
- Récupération des animaux morts sur la voie publique.

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par la Patrouille Canine Inc., à savoir :

- Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 – 8 500 \$ plus taxes (12 mois)
- Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 – 8 900 \$ plus taxes (12 mois)
- Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 – 11 750 \$ plus taxes (15 mois)

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service n'inclut pas le recensement porte-à-porte pour la vente de médaillon ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se positionner sur la méthode optimale pour le renouvellement des licences de chiens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le mandat pour le contrôle des animaux sur le territoire auprès de la Patrouille Canine inc., pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2025.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

9.1. DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport d'émission des permis du mois de novembre 2021 préparé par Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme.

9.2. NOMINATION MEMBRE SIÉGEANT AU CCU

CONSIDÉRANT QUE Mme Ghislaine Tessier a donné sa démission suite à son élection au poste de conseillère municipale, le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE un poste est disponible au sein du Comité consultatif d'urbanisme à la suite de la démission de Mme

Ghislaine Tessier dont le mandat venait à échéance le 1^{er} octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Colette Brouillé, résidente de la municipalité de Saint-Placide, a déposé sa candidature pour être membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Placide ;

CONSIDÉRANT Mme Colette Brouillé a rencontré le comité de sélection composé de Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, Madame Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme et secrétaire du C.C.U et de Monsieur Mathieu Dessureault, Directeur général et Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Saint-Placide ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de sélection de nommer Mme Colette Brouillé membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Placide pour la période du 15 décembre 2021 au 1^{er} décembre 2023 conformément à l'article 12 du règlement numéro 2015-12-09.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
229-12-2021

9.3. NOMINATION MEMBRE SIÉGEANT AU CCU

CONSIDÉRANT QUE M. François Ladouceur a donné sa démission le 27 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' un poste est disponible au sein du Comité consultatif d'urbanisme à la suite de la démission de M. François Ladouceur dont le mandat venait à échéance le 1^{er} octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre-Marie Lagier, résident de la municipalité de Saint-Placide, a déposé sa candidature pour être membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Placide ;

CONSIDÉRANT M. Pierre-Marie Lagier a rencontré le comité de sélection composé de Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, Madame Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme et secrétaire du C.C.U et de Monsieur Mathieu Dessureault, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Placide ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de sélection de nommer M Pierre-Marie Lagier membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Placide pour la période du 15 décembre 2021 au 1^{er} octobre 2022 conformément à l'article 12 du règlement numéro 2015-12-09.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
230-12-2021

9.4. RENOUELEMENTS MEMBRES CCU

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Mme Claudette Beaudin, Mme Ghislaine Tessier et monsieur Hugo Lacoste comme membre du Comité consultatif d'urbanisme sont échus ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Claudette Beaudin et Monsieur Hugo Lacoste ont manifesté leurs intérêts à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Ghislaine Tessier a donné sa démission à la suite de son élection au poste de conseillère municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement de renouveler les mandats de Madame Claudette Beaudin et de Monsieur Hugo Lacoste comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 15 décembre 2021 au 15 décembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
231-12-2021

9.5. NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN SUBSTITUT DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE REPRÉSENTANTS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à la suite de l'élection municipale du 7 novembre dernier, de nommer un membre du conseil municipal au comité consultatif agricole (CCA) ;

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le membre représentant s'absente ou ne puisse assister à une séance, il y a donc lieu de nommer un (1) substitut ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme madame la conseillère Ghislaine Tessier, district 5, à titre de membre pour siéger au comité consultatif agricole (CCA) ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme monsieur le conseiller, Nicolas Bouveret, district 3, à titre de premier substitut pour siéger au comité consultatif agricole (CCA).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
232-12-2021

10. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1. AIDE FINANCIÈRE- PROJET D'AMÉLIORATION DE LA COUR D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE DE L'AMITIÉ

CONSIDÉRANT la présentation du projet d'embellissement du parc-école de l'école de l'Amitié ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil municipal pour le projet du parc-école ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préliminaire du projet est de l'ordre de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs acteurs du milieu ont la volonté d'aider financièrement pour permettre l'accomplissement de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Bellange et appuyé par M. le conseiller Denis Lavigne et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide donne son appui au projet du parc-école avec une aide financière de 12 500,00 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
233-12-2021

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

10.2. AUTORISATION DE MANDAT- PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC CYRILLE-LALANDE

CONSIDÉRANT une démarche de services professionnels pour l'aménagement de nouvelle aire de jeux, tels que skatepark, pumprack et exercices au parc Cyrille-Lalande ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont subventionnés en partie par deux paliers gouvernementaux à parts égales ;

CONSIDÉRANT QUE plus de huit (8) firmes spécialisées dans le domaine ont été contactées pour obtenir une offre de services professionnels, pour plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs firmes ont décliné l'invitation, par manque de temps, manque d'effectifs, frais plus élevés que la démarche entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE quelques firmes ne répondent tout simplement pas ;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure période de l'année pour travailler sur les plans et devis pour ce type de projet est la période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE l'unique offre de service reçue respecte l'estimation préliminaire du coût des services professionnels soumise lors de la demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service respecte le Règlement de gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise le mandat de services professionnels auprès de KAP, Karyne Architecte Paysagiste, pour un montant de 24 950,66 \$, toutes taxes incluses ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Placide autorise que les frais soient payables à même le fonds de parc.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTION

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport des interventions du Service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2021 préparé par M. Daniel Lalonde, directeur incendie.

11.2. ACHAT TENU DE COMBAT INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE Le service de sécurité incendie désire acquérir et mettre à niveau 7 tenues de combat incendie afin de respecter la loi sur la santé et sécurité au travail pour 7 pompiers.

CONSIDÉRANT QUE Ces équipements permettront d'être aux normes de la C.N.E.S.S.T, et du fabricant pour une période de 10 ans.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement de faire l'achat de 7 tenues intégrales de combat incendie au montant de **14 875.00 \$** plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer le chèque et payer ce montant à même les sommes prévues au budget 2022 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide et ce lors de la réception des tenues de combat incendie prévus en avril 2022.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Maire répond aux questions soumises par les citoyens.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 h 22.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
235-12-2021

M. Daniel Laviolette
Maire

M. Mathieu Dessureault
Directeur général